

Adoption internationale et recherche des origines :

Un guide à l'attention des
personnes adoptées



International Social Service
Service Social International
Servicio Social Internacional

General Secretariat • Secrétariat Général • Secretariado General

Financé par :



Service social international

Le Service Social International (SSI) est une organisation non gouvernementale professionnelle fondée à Genève en 1924 et dont le réseau couvre une centaine de pays. Le réseau aide, de concert avec des entités nationales, les enfants et les familles confrontés à des problèmes transfrontaliers. Le SSI joue un rôle actif dans la promotion et la rédaction de textes internationaux relatifs aux droits des enfants en matière de prise en charge alternative, d'adoption et de maternité de substitution.

SSI Australie

Le SSI Australie est un organisme sans but lucratif national et indépendant qui compte plus de 50 années d'expérience dans la prestation de services sociaux et juridiques aux personnes séparées par des frontières, mettant l'accent sur les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant. Cet organisme est la seule ONG australienne, membre du réseau mondial du SSI, qui se concentre exclusivement sur ces services. Parmi eux, le Service de Recherche et de Réunification dans l'Adoption Internationale est un des plus importants. Il fournit des services gratuits de recherche spécialisée et de réunification aux personnes adoptées au niveau international, y compris celles qui sont adoptées par des expatriés, ainsi qu'aux parents adoptifs.

Centre International de Référence pour les droits de l'enfant privé de famille

En 1993, le Centre International de Référence pour les droits de l'enfant privé de famille (SSI/CIR) a été établi au sein du Secrétariat Général du SSI. Sa mission fondamentale consiste à partager, diffuser et promouvoir des expériences éthiques en matière d'adoption internationale et, plus largement, de protection des enfants privés de leur famille ou en risque de l'être. Le centre vise également à soutenir les professionnels à travers le monde.

En collaboration avec l'UNICEF et d'autres organismes, le SSI/CIR a mené plusieurs missions d'évaluation sur ces thématiques, notamment en Roumanie (1991-1993), en Albanie (1992), en Arménie (1998), au Rwanda (2002), en Ukraine (2005), en Moldavie (2006-2008), au Kazakhstan et au Kirghizistan (2007-2008), au Vietnam (2009), en Côte d'Ivoire, au Guatemala et en Syrie (2010), au Laos (2011), en Colombie (2011), en République démocratique du Congo et au Ghana (2013), en Tunisie et au Danemark (2014), ainsi qu'en Arménie, au Kirghizistan et en Moldavie (2015), au Cambodge (2016) et au Maroc (2017).

Pour de plus amples renseignements, visitez l'adresse www.iss-ssi.org/ reportez-vous à la section : « **Que faisons-nous** ».



« Je n'aurais pas dû le faire par Facebook; je suis seul et si jeune. Cela a complètement détruit ma relation avec ma mère adoptive. »

Ben, 16 ans

E. Furlsand et EFA (2017). *Ton histoire, tes origines et les réseaux sociaux*.

« Si quelqu'un m'avait prévenu de la vie après la réunification, j'aurais pu savoir qu'il n'est pas possible d'obtenir des réponses complètes parce que cela suscite de nouvelles questions et mène à des réponses chaque fois plus complexes. »

Jay, adopté originaire du Sri Lanka

Table des matières

Introduction	4	Critères pour choisir un professionnel chargé de la recherche	22
Glossaire	6	Recherche des origines et nouvelles technologies	24
PROCESSUS DE RECHERCHE ET DE RÉUNIFICATION	7		
<hr/>			
ÉTAPE 1 Décider de chercher			
<hr/>			
Motivations pour entreprendre une recherche des origines	8	ÉTAPE 4 Entreprendre la recherche	
Normes internationales	10	Débuter la recherche	26
		Poursuivre la recherche	28
<hr/>			
ÉTAPE 2 Se préparer à la recherche			
<hr/>			
Où et comment obtenir de l'information ?	12	ÉTAPE 5 Faire un suivi de la recherche	
Résultats possibles de la recherche des origines	14	Gérer les résultats de la recherche	30
Coûts du processus	16	Comment envisager un éventuel contact avec la famille d'origine ?	32
<hr/>			
ÉTAPE 3 Choisir les moyens pour entreprendre la recherche			
<hr/>			
Accès à des groupes de soutien et à l'expérience des pairs	18	Maintenir un contact à long terme avec la famille d'origine	34
Qui sont les professionnels qui offrent des services de recherche ?	20	Ressources générales	36
		Ressources spécifiques	37
		Soutien par les pairs	38
		Notes personnelles	39
		Remerciements	40



Introduction

L'accès à ses origines pour un adopté est un processus qui, selon les cas, est entrepris à différents moments de la vie et pour diverses raisons.

Pour certains adoptés, la question ne se pose jamais, alors que pour d'autres le besoin de savoir revêt une importance capitale. Le processus peut également comporter diverses démarches allant du simple accès au dossier, jusqu'au voyage effectué dans le pays d'origine ou encore la rencontre avec la famille biologique.

La recherche des origines présente des défis tels que l'accès aux informations et aux dossiers. Plus précisément, parmi les complexités spécifiquement liées au contexte de l'adoption internationale peuvent figurer les barrières linguistiques, les différences culturelles et les déséquilibres financiers. La recherche des origines peut mener à des résultats très positifs pour toutes les parties concernées. Cependant ce n'est pas toujours le cas et le cheminement n'est pas toujours facile.

Bien qu'il ne soit pas possible d'offrir une solution globale pour protéger totalement vos démarches liées à la quête de vos origines, ce guide vise à vous aider à atténuer et relever les défis que cette dernière soulève. Le guide reconnaît également l'importance pour l'adopté ou le chercheur de disposer de moyens d'agir et d'organiser la recherche. Les professionnels sont là pour apporter un soutien à ce processus et non pour vous enlever tout pouvoir d'agir.

Ce guide souligne en rouge les risques que vous pourrez potentiellement rencontrer à chaque étape de la recherche.

Dans les passages soulignés en orange, couleur qui signale le besoin d'agir avec prudence, vous trouverez des questions que vous devriez vous poser, ou que vous devriez poser à votre Autorité centrale ou à votre organisme agréé d'adoption. Ces questions ne doivent pas rester sans réponse.

Glossaire

Organisme Agréé d'Adoption (OAA) : intermédiaire désigné par l'Autorité centrale en matière d'adoption pour mettre en œuvre certaines étapes de la procédure d'adoption en principe à l'attention des parents adoptifs potentiels. Il peut également offrir des services de recherche et de réunification dans le pays d'origine. Dans le passé, les OAA étaient appelés « agences ».

Autorité centrale en matière d'adoption : autorité responsable de la mise en œuvre et de la supervision de toute la procédure d'adoption. Elle peut déléguer certaines de ses responsabilités aux OAA.

Pays d'origine : pays où l'enfant a été adopté (c.à.d., pays de résidence habituelle de l'enfant).

La Convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale (CLH de 1993) : la principale convention qui régit les procédures d'adoption internationale et explique les principes fondamentaux en la matière.

Pays d'accueil : pays de destination de l'adopté.

Institution résidentielle (IR) : lieu où l'enfant a probablement vécu avant son adoption.

La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant de 1989 : la principale convention qui régit toutes les questions concernant les enfants et qui pose les bases de la CLH de 1993.



Ce symbole indique, tout au long du présent guide, que des renseignements supplémentaires sont disponibles dans les sections « ressources » aux pages 36 à 37.

Toutes les citations figurant dans cette publication, sauf indication contraire, sont extraites de la publication suivante : ISS Australia. (2017). *The Colour of Time: A Longitudinal Exploration of the Impact of Intercountry Adoption in Australia*.

Processus de recherche et de réunification

ÉTAPE 1 Décider de chercher

Clarifier les motivations (page 8)
Normes internationales (page 10)

ÉTAPE 2 Se préparer à la recherche

Information (page 12)
Résultats possibles (page 14)
Coûts (page 16)

ÉTAPE 3 Choisir les moyens pour entreprendre la recherche

Identifier le soutien (page 18)
Choisir un professionnel (pages 20 & 22)
Recours aux nouvelles technologies (page 24)

ÉTAPE 4 Entreprendre la recherche

Débuter la recherche (page 26)
Poursuivre la recherche (page 28)

ÉTAPE 5 Faire un suivi de la recherche

Gérer les résultats de la recherche (page 30)
Envisager d'entrer en contact (page 32)
Rester en contact (page 34)



ÉTAPE 1

Les motivations pour entreprendre une recherche des origines

Savoir d'où l'on vient est un désir naturel que bien des gens ont – pas seulement ceux qui sont adoptés.

Les motivations sont nombreuses (fins médicales, construction identitaire, etc) et peuvent apparaître ou changer à différents moments de la vie (accouchement, adolescence, perte, etc).

Quelle que soit votre motivation ou le moment choisi pour entreprendre votre recherche, il importe que vos attentes concernant les résultats soient bien gérées et que vos intentions soient aussi claires que possible. Il est donc essentiel que vous soyez conscient des questions qui peuvent se poser à chaque étape, de même que des avantages du soutien professionnel et familial.

De plus, vous devriez éviter d'entreprendre seul ce cheminement. Vos parents et frères et sœurs adoptifs, vos parents et frères et sœurs biologiques, ainsi que tout autre membre de la famille peuvent également avoir besoin d'un soutien professionnel tout au long du processus qui s'étale sur une vie entière.

Alertes !

- Je n'ai pas clairement déterminé mes intentions.
- Je ne veux pas avoir un soutien ou ne crois pas que cela soit nécessaire.

Questions que vous devez (vous) poser pour éviter les risques susmentionnés :

- Qu'est-ce que je cherche ?
- Suis-je prêt à raconter mon histoire à un professionnel ?
- [Si vous êtes encore un enfant], ai-je la maturité et le soutien professionnel nécessaires pour entreprendre une recherche ?



ÉTAPE 1

Normes internationales

L'importance de connaître ses origines est reconnue à la fois par la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et par la Convention de La Haye de 1993.

Ces normes exigent que les États fournissent un cadre tel que des mécanismes de coopération ainsi qu'un accompagnement et un soutien professionnel appropriés.

Par conséquent, seuls des professionnels compétents doivent offrir des services qui vous soutiennent sur les plans pratiques et psychoaffectif tout au long des différentes étapes. Sans un tel cadre, des situations risquées peuvent donner lieu à des pratiques contraires à l'éthique qui peuvent éventuellement avoir des effets néfastes sur votre recherche, de même que sur votre bien-être et votre avenir.

Cependant, il est important de souligner que le fait de connaître ses origines n'est pas une prérogative absolue et peut concourir avec le droit des parents biologiques à rester anonymes. Par exemple, dans les cas où vos parents biologiques refusent légalement de communiquer des informations, ou lorsqu'il n'y a pas d'informations, vous pouvez également avoir besoin d'un soutien professionnel.

Alertes !

- Absence d'un cadre de recherche : cela peut donner lieu à des pratiques contraires à l'éthique telles que l'exploitation de personnes et un profit matériel indu.
- Le recours à des tiers sans titres ou affiliation professionnels.

Questions que vous devez (vous) poser pour éviter les risques susmentionnés :

- Existe-t-il des lois sur l'accès à l'information dans le pays dont je suis originaire et où j'ai été adopté ?
- Est-ce que j'ai pleinement conscience que ma famille biologique peut avoir le droit de rester anonyme ?



ÉTAPE 2

Où et comment obtenir de l'information ?

La recherche des origines soulève des défis notamment dans l'accès à l'information sur les dossiers.

De l'information sur les dossiers d'adoption peut être obtenue auprès :

- de vos parents adoptifs qui doivent conserver l'information et les dossiers concernant votre naissance et votre adoption ;
- du pays où vous avez été adopté (p. ex., l'autorité centrale d'adoption, un OAA) ;
- du pays dont vous êtes originaire (p. ex., l'autorité centrale d'adoption, l'IR).

Vous devrez présenter des demandes officielles relatives à la communication de vos documents conformément aux lois en matière de protection des données. L'étape suivante consiste à utiliser l'information, depuis l'heure de votre naissance jusqu'au processus de recherche actuel. Certains pays ont des dossiers importants sur leurs citoyens et leurs allées et venues, toutefois, d'autres pays s'appuient sur les connaissances locales et les anecdotes. Vous pouvez également bénéficier de l'information recueillie auprès d'autres groupes de personnes adoptées en fonction de leurs expériences de recherche précédentes (voir page 18). Internet devient de plus en plus un outil utile pour obtenir de l'information, bien qu'il comporte des risques (voir page 24). Vous pouvez également obtenir de l'information grâce aux tests ADN. ⓘ

Alertes !

- Je passe outre les lois qui accordent la priorité au droit de garder l'anonymat.
- J'entreprends la recherche par mes propres moyens.

Questions que vous devez (vous) poser pour éviter les risques susmentionnés :

- Quelles sont les lois et pratiques en matière de protection des données dans le pays dont je suis originaire et celui où j'ai été adopté ?
- Que vais-je faire si les lois n'autorisent pas la recherche des origines ?



ÉTAPE 2

Les résultats possibles de la recherche des origines

Lorsque vous vous lancez dans la recherche de vos origines, il peut s'ensuivre des hauts et des bas inattendus et des résultats divers.

Bien que la recherche de chaque personne adoptée soit unique, il importe de savoir que le processus peut être lourd et qu'il peut prendre plusieurs mois, voire toute une vie. Il convient de tenir compte des résultats possibles non seulement pour vous-même, mais aussi pour vos familles biologique et adoptive.

Au nombre des découvertes peuvent figurer les suivantes :

- la visite de votre pays d'origine ;
- la culture et les traditions du pays d'origine ;
- l'accès aux informations de base sur vos origines et votre adoption ;
- la personne n'est pas trouvée ou est décédée ;
- la personne est trouvée mais ne souhaite pas que l'on communique avec elle ou a besoin de temps ;
- les deux parties souhaitent entrer en contact, la réunification arrangée peut donner des résultats positifs mais des problèmes peuvent également apparaître ;
- une pratique illicite liée à votre adoption. ⓘ

Alertes !

- Je n'ai pas anticipé les répercussions possibles de ma recherche sur moi-même ni sur les autres.
- J'ai des attentes irréalistes ou trop élevées.
- J'ai un désir insatiable d'information.

Questions que vous devez (vous) poser pour éviter les risques susmentionnés :

- Suis-je ouvert et préparé autant que possible ?
- Quel soutien professionnel est prévu pour se préparer à d'éventuelles découvertes et y répondre ?
- En cas d'échec de l'adoption ou de pratique illicite, de quelles ressources aurais-je besoin ? ⓘ



ÉTAPE 2

Coûts du processus

Une question importante à se poser au moment du choix d'un professionnel et avant d'initier la recherche est de savoir quels sont les coûts probables.

Compte tenu de l'inégalité des richesses et du marché entourant l'adoption, le fait d'avoir une vue d'ensemble des coûts éventuels de différents résultats peut vous protéger des abus.

Dans les pays où il existe un cadre pour effectuer une recherche, vous devez être au courant des frais établis. Dans les pays où ce genre de cadre n'existe pas, vous devez comparer les frais et les pratiques reconnues pour obtenir de l'information. Un certain nombre de questions éthiques peuvent se poser si des voies comportant des « coûts non officiels » sont utilisées pour obtenir de l'information.

Des conflits d'intérêts avec vous/le chercheur peuvent apparaître si la rémunération dépend des résultats. Un juste équilibre doit être trouvé entre la recherche d'information et le fait d'éviter de participer à des processus qui manquent de transparence.

Alertes !

- Versement de sommes d'argent en dehors des frais officiels établis.
- L'estimation des frais n'est pas fournie avant la recherche.
- Manque de transparence dans les paiements.

Questions que vous devez (vous) poser pour éviter les risques susmentionnés :

- Les frais demandés sont-ils justifiables? Peuvent-ils être payés par virement bancaire et/ou avec une facture ?
- Ai-je accès à des avis indépendants qui peuvent m'aider à sécuriser ma recherche ?



ÉTAPE 3

Accès à des groupes de soutien et à l'expérience des pairs

Le soutien de votre famille et de vos amis est crucial et ceux-ci devraient participer, autant que vous le souhaitez, tout au long du processus.

Ce soutien est complémentaire à celui des professionnels (voir pages 20 et 22) qui sont là pour assurer une certaine neutralité et vous aider à surmonter les problèmes de loyauté éventuels.

Si vous ne vous sentez pas à l'aise de parler à des personnes proches de vous, le fait de rencontrer d'autres personnes par l'entremise d'une association de personnes adoptées qui offre divers services de soutien (appel téléphonique, rencontre individuelle, groupe de discussion, parrainage, etc) peut vous aider. Certaines d'entre elles possèdent une solide expérience pour ce qui est de préparer les personnes adoptées à se rendre dans leur pays d'origine et à gérer leur retour (voir pages 14 et 30).

Le soutien par les pairs peut être un facteur clé avant, pendant et après ces expériences chargées d'émotions de même qu'à long terme. Il peut vous aider à trouver des réponses adéquates et à assurer votre bien-être et votre stabilité affective.

Alertes !

- J'ai l'impression que personne ne me comprend.
- Je ne suis pas à l'aise de partager mes émotions avec ma famille, mon conjoint, mes amis, etc.
- Je n'ai pas besoin de parler aux autres personnes adoptées, puisque je pourrai gérer seul le processus.

Questions que vous devez (vous) poser pour éviter les risques susmentionnés :

- Existe-t-il une association de personnes adoptées auprès de laquelle je peux obtenir du soutien ? ⓘ
- L'association peut-elle me soutenir avant, pendant et après le voyage dans mon pays d'origine et la rencontre avec ma famille biologique ?



ÉTAPE 3

Qui sont les professionnels qui offrent des services de recherche?

Les professionnels sont là pour vous soutenir et non pour vous enlever tout pouvoir d'agir.

Certains organismes agréés d'adoption et autorités centrales d'adoption fournissent directement des services de recherche ou ont accès à une liste d'enquêteurs qui habitent dans le pays d'origine.

De même, les divers **enquêteurs** cherchent des renseignements sur le passé de la personne adoptée, en commençant par les documents disponibles et en élargissant le champ au moyen d'un processus d'enquête. Certains **enquêteurs font partie d'organisations internationales**, telles que le Service Social International et le Comité International de la Croix-Rouge et d'autres collaborent avec des organisations nationales dignes de confiance. D'autres enquêteurs peuvent travailler de manière indépendante. Toutes les personnes qui participent à la recherche des origines doivent à tout le moins connaître les principes internationaux pertinents et les principes éthiques qui y sont liés et travailler avec des standards de qualité (voir pages 10 et 22).

Les travailleurs sociaux internationaux, tout comme les autres professionnels, doivent travailler en collaboration avec l'enquêteur en assurant un appui psychosocial aux divers résultats de la recherche (voir pages 14 et 30).

Les médiateurs internationaux sont d'autres professionnels sur lesquels s'appuyer pour la gestion de cas de réunification. ⓘ

Alertes !

- Je m'appuierai uniquement sur Internet pour prendre contact avec ma famille d'origine.
- Je n'ai pas vérifié les antécédents du professionnel auquel j'ai fait appel.

Questions que vous devez (vous) poser pour éviter les risques susmentionnés :

- Existe-t-il une liste de professionnels qui font des recherches sur les origines ?
- Des recommandations sont-elles formulées par des professionnels ?
- Un travailleur social formé participe-t-il au processus ?



ÉTAPE 3

Critères pour choisir un professionnel chargé de la recherche

Une fois que vous avez accès à la liste des professionnels dans votre pays, il est important que vous choisissiez ceux qui fourniront les meilleures garanties pour votre recherche.

Comme l'exercice du droit de connaître ses origines peut soulever des questions complexes sur les plans juridique, éthique, psychologique et social, le soutien devrait idéalement être pluridisciplinaire.

Le recours à des enquêteurs professionnels ainsi qu'à des organisations reconnues et à des OAA est encouragé (voir page 20). Ces derniers auront acquis une solide connaissance et expérience des adoptions éthiques et, idéalement, ils devraient être recommandés par un organisme compétent.

Alertes !

- Je fais appel à un professionnel/une entité qui ne propose pas de contrat garantissant la transparence et la confidentialité du processus ainsi que le coût encouru (voir page 16).
- Je fais appel à un professionnel/une entité qui n'est pas expressément autorisé à entreprendre le processus de recherche des origines.
- Je fais appel à une personne qui est inexpérimentée et n'a pas de références solides.

Questions que vous devez (vous) poser pour éviter les risques susmentionnés :

- L'entité ou le professionnel est-il accrédité par un processus officiel ?
- Le professionnel ou l'entité donne-t-il l'impression d'avoir des objectifs lucratifs (p. ex., des bureaux luxueux, etc) ?



ÉTAPE 3

Recherche des origines et nouvelles technologies

Vous pouvez même décider d'entreprendre cette quête au moyen d'Internet, y compris des médias sociaux tels que Facebook.

Sachez que parmi l'ensemble des possibilités offertes par ces nouvelles méthodes de recherche (faibles coûts, rapidité, meilleurs taux de réussite en raison du réseau mondial, etc), il existe des risques particuliers :

- la nature instantanée et non filtrée des communications sur les médias sociaux ;
- l'absence de soutien quant aux répercussions psychologiques et affectives ;
- la virtualisation du processus de recherche qui peut offrir un espace à des prestataires de services ayant des pratiques contraires à l'éthique ou à des individus mal intentionnés.

Alertes !

- J'ai dix ans. Mes parents adoptifs refusent de parler de mon adoption. Je vais donc faire la recherche moi-même.
- Je pense que j'ai trouvé ma mère biologique sur Facebook et je lui ai laissé un message sur sa page de profil public.
- Je recours aux médias sans tenir compte des règles de confidentialité.

Questions que vous devez (vous) poser pour éviter les risques susmentionnés :

- [Si vous êtes encore un enfant] Est-ce que j'ai parlé à mes parents de mon désir de rechercher mes origines sur Internet ?
- Est-ce qu'il y a un travailleur social ou un autre professionnel vers qui me tourner (voir pages 18 et 20) ou d'autres ressources ciblées ? ⓘ
- Quels sont les renseignements accessibles sur ma page de profil public ?



ÉTAPE 4

Débuter la recherche

Une fois que vos motivations sont claires (voir page 8), vous pouvez commencer vos recherches.

Un excellent point de départ pour commencer la recherche de vos origines est de demander à vos parents adoptifs les informations qu'ils pourraient déjà détenir (voir page 12). Vos parents adoptifs peuvent se montrer très ouverts à partager des informations, et vous laisser savoir qu'ils vous soutiendront dans votre quête. Certains parents adoptifs peuvent être moins enthousiastes et avoir peur. Dans ce cas-là, ils ne seront peut-être pas aussi ouverts et directs.

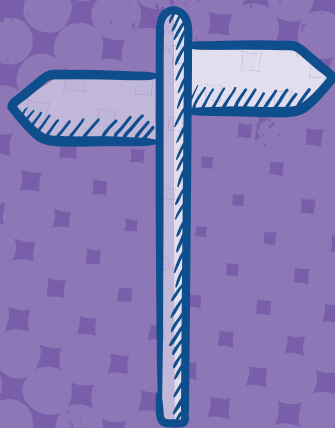
Vous devriez également communiquer avec l'Autorité centrale d'adoption ou l'OAA avec lesquels votre adoption a été finalisée, et présenter une demande officielle pour accéder aux dossiers d'adoption. Certaines personnes adoptées recevront une bonne quantité d'informations, alors que d'autres n'en recevront que très peu. Cela peut dépendre en grande partie de votre âge, du contexte politique, des lois pertinentes incluant le consentement, les renseignements enregistrés au moment de votre naissance et/ou adoption, et de la question de savoir si votre famille biologique a fourni ces renseignements.

Alertes !

- Je suis incapable de parler avec ma famille adoptive.
- Je ne suis pas préparé à ne pas obtenir des informations, ou des informations inadéquates, au sujet de ma famille biologique.
- Je commence cette recherche seul, sans soutien.

Questions que vous devez (vous) poser pour éviter les risques susmentionnés :

- Par le passé, est-ce que mes parents adoptifs se sont montrés ouverts et ont répondu à mes questions au sujet de mes origines ?
- Suis-je au courant de l'existence de services locaux de soutien post-adoption pouvant m'aider lors de ma recherche ? Dans certains pays, l'Autorité centrale chargée d'adoption peut financer de tels services.



ÉTAPE 4

Poursuivre la recherche

Une fois que vous avez pris la décision d'aller de l'avant avec votre recherche, vous devriez chercher à obtenir le soutien d'un professionnel spécialisé dans le domaine de l'adoption.

Puisque la recherche d'information est une lourde tâche qui peut prendre plusieurs mois, voire même des années, cela peut vous causer de l'anxiété pendant que vous attendez des résultats, comme savoir si les membres de votre famille biologique sont vivants ou s'ils désirent ou non communiquer avec vous.

Il est important que vous soyez préparé à faire face à toute éventualité liée à la recherche, pouvant aller d'une longue période d'attente prévue (voir page 14) à la réception rapide et imprévue de renseignements. Après avoir amorcé votre processus de recherche, il arrive parfois que d'autres événements surviennent (grossesse, changement d'emploi, décès d'un parent, etc) qui pourront influencer votre aptitude ainsi que le progrès de cette recherche.

Par conséquent, un soutien professionnel devrait être maintenu durant tout le processus, et ce soutien sera particulièrement nécessaire si vous vous retrouvez en cours de route face à des informations difficiles, notamment si les membres de votre famille biologique sont décédés, s'ils sont introuvables ou s'ils choisissent de ne pas communiquer avec vous. Les professionnels peuvent également offrir des services de soutien et de médiation pour permettre d'établir le contact.

Alertes !

- Je ne suis pas prêt à recevoir des renseignements bouleversants.
- Je ne suis pas disposé à gérer le délai d'attente.

Questions que vous devez (vous) poser pour éviter les risques susmentionnés :

- Est-ce que j'ai quelqu'un à qui parler de mes sentiments, par exemple si je me sens angoissé ou fâché, ou encore incomplet dû à l'absence de contact ?
- Si je découvre l'existence d'une pratique présumée illicite, ai-je envisagé de recourir à des ressources telles que le manuel *Faire face aux adoptions illégales** avec l'aide d'un professionnel ?

*www.iss-ssi.org/images/Plaidoyer/Illegal_Adoption_ISS_Professional_Handbook_FRA.pdf



ÉTAPE 5

Gérer les résultats de la recherche

Les différents résultats de la recherche dans le contexte de l'adoption internationale présentent des enjeux complexes qui doivent être examinés avant d'aller de l'avant.

Même lorsque vous vous êtes minutieusement préparé – que vous vous sentez prêt et que les attentes ont été examinées, l'impact peut être difficile à prédire et à gérer.

L'adoption est un voyage émotionnel très profond dont les personnes adoptées ne sont pas toujours pleinement conscientes. Ce sont des émotions profondes et plus primitives qui peuvent être déclenchées. Voici des points importants à considérer :

- Nous ne pouvons pas connaître en détail l'expérience de la famille biologique ;
- Nous pouvons supposer que la séparation initiale de votre famille biologique aura impliqué une perte et une douleur chez cette dernière. Ce sont cette perte et cette douleur qui agissent souvent comme des obstacles qui empêchent l'entrée en contact, et non pas vous personnellement en tant que personne effectuant la recherche. La perte et la douleur peuvent également faire en sorte qu'ils fourniront des récits modifiés de votre passé ;
- Dans le cadre d'une recherche liée à une adoption internationale, le contexte historique, social et culturel de l'adoption joue souvent un rôle important dans l'aboutissement, notamment le défi de localiser tout d'abord les personnes.

Alertes !

- Je n'ai pas pris assez de temps pour régler mon vécu émotionnel ; j'ai agi de manière impulsive.
- Je souhaite établir un contact même si cela met ma famille biologique en danger.

Questions que vous devez (vous) poser pour éviter les risques susmentionnés :

- Est-ce que j'ai identifié un soutien fiable, y compris un soutien par des pairs ? (voir page 18)
- Quel est le contexte culturel et socioéconomique dans lequel vit ma famille biologique ?



ÉTAPE 5

Comment envisager un éventuel contact avec la famille d'origine

Le contact peut être ardu pour toutes les parties concernées.

Les réunions concernant les cas d'adoption internationale présentent bien des obstacles, les plus importants étant la distance, la culture et la langue.

Plus il y a d'informations échangées avant la rencontre en face à face, plus l'issue est susceptible d'être positive. Une connaissance préalable des différences au niveau des conditions économiques, du style de vie et des valeurs culturelles est essentielle, puisque cela aide les deux parties à se sentir aussi à l'aise que possible avant la rencontre.

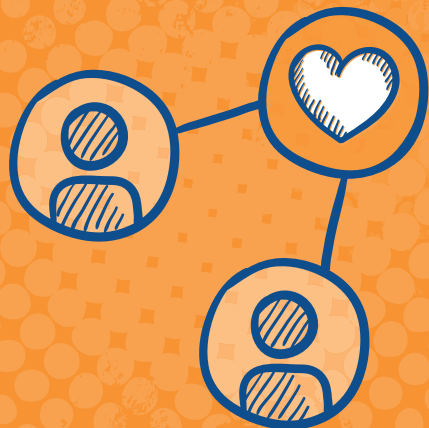
Le contact initial peut comprendre la rédaction d'une lettre et le recours aux nouvelles technologies (voir page 24) ou peut avoir lieu dans le pays d'origine, où souvent plus d'un membre de la famille biologique sera impliqué. Il peut vous être utile d'être accompagné d'une personne offrant un soutien, tel un membre de la famille, ainsi qu'un traducteur. Vous pouvez même envisager de faire appel à un médiateur professionnel ou à un autre professionnel qui peut aider à la préparation de la réunion et fournir une aide tout au long du processus. Il est préférable de ne pas s'attendre à obtenir des réponses à des questions importantes lors de cette réunion.

Alertes !

- Je contacte ma famille moi-même.
- J'utilise les médias sociaux sans limites (voir page 24).
- Je ne suis pas préparé à la manière de gérer mes sentiments en voyant la façon de vivre de ma famille biologique.

Questions que vous devez (vous) poser pour éviter les risques susmentionnés :

- Est-ce que j'ai effectué des recherches au sujet de la culture de mon pays d'origine ?
- Est-ce que j'ai envisagé de faire appel à un médiateur international ? ⓘ
- Est-ce que j'ai songé à employer un moyen de communication traditionnel, telle la rédaction d'une lettre, avant la première rencontre ?



ÉTAPE 5

Maintenir un contact à long terme avec la famille d'origine

Établir des rapports avec les membres de votre famille biologique requiert énormément d'engagement et de volonté de votre part afin de comprendre leur point de vue et leur vécu.

Le processus suivant les retrouvailles est souvent complexe à gérer sans doute en raison de la distance et des obstacles sur les plans émotif, culturel et linguistique entre les deux parties. Il est vraiment utile d'avoir le bon soutien en place pour permettre de gérer de telles questions.

Il importe d'être conscient qu'entretenir des liens avec des membres de votre famille biologique peut être un processus lent s'ils ne sont pas encore capables de communiquer directement avec vous. Vous devez procéder petit à petit en vue d'établir les fondements de la relation à plus long terme.

Vous pouvez envisager le recours à un médiateur ou à d'autres professionnels pour gérer les rapports avec les deux familles. Cela peut être utile, en particulier dans les cas où il pourrait exister une pression injustifiée afin de soutenir les familles biologiques, lorsqu'il y a découverte d'une pratique illicite ou de l'échec d'une adoption. ⓘ

Alertes !

- Je n'ai pas du tout l'intention de respecter la culture de mon pays de naissance.
- Je m'attends à avoir une relation concrète avec ma famille biologique uniquement en raison de mon lien biologique.
- Les membres de ma famille biologique exercent une pression pour obtenir un soutien.

Questions que vous devez (vous) poser pour éviter les risques susmentionnés :

- Suis-je prêt à découvrir mon pays de naissance ?
- Est-ce que je suis prêt à voir mon adoption selon le point de vue de ma famille biologique ?
- Qui va m'aider à maintenir un contact à long terme afin de surmonter de possibles obstacles et gérer la pression ?

Ressources générales

Better Care Network Information au sujet des enfants privés de leurs familles dans de nombreux pays. www.bettercarenetwork.org/

Autorité centrale Votre interlocuteur pour toutes les questions concernant l'adoption, les différents acteurs, le choix d'un pays et sa situation, etc. Les coordonnées et adresses des autorités dans les États contractants de la Convention de La Haye peuvent être consultées à l'adresse suivante : www.hch.net/index_en.php?act=conventions.authorities&cid=69

Comité des droits de l'enfant Vous pouvez consulter le texte de la Convention et la section « Sessions » renferme des renseignements au sujet de la situation des enfants dans différents pays et des préoccupations possibles. Ces renseignements peuvent habituellement être consultés dans le rapport périodique de l'État et les recommandations du Comité. www2.ohchr.org/english/bodies/crc/index.htm

Conférence de La Haye de droit international privé Vous pouvez consulter le texte de la CLH de 1993, des documents liés à son application, des renseignements au sujet des procédures dans divers pays, etc. www.hch.net

Service Social International La section du Centre international de Référence fournit des renseignements généraux concernant l'adoption internationale et la protection des enfants privés de famille, les questions juridiques, éthiques et pratiques, etc. Vous devriez également consulter régulièrement la page « nouvelles ». www.iss-ssi.org/index.php/en/news1

Médiation familiale internationale www.ifm-mfi.org

Schuster Institute for Investigative Journalism Des renseignements au sujet des cas d'adoption illégale dénoncés devant les tribunaux ou dans les médias. www.brandeis.edu/investigate/about/index.html

UNICEF Des renseignements généraux au sujet de la situation des enfants dans divers pays. www.unicef.org/fr

Ressources spécifiques

- Adams, J. (2012). *In Your Face – Social Media and Adoption Search and Reunion*. Post Adoption Resource Centre.
- Armstrong, S. & Slaytor, P. (Eds) (2001). *The Colour of Difference: Journeys in Transracial Adoption*. Federation Press (le livre n'est plus offert en version imprimée mais il peut être acheté en format numérique à l'aide de l'application Google Play).
- Baglietto, C., Cantwell, N. & Dambach, M. (Eds) (2016). *Faire face aux adoptions illégales : un manuel professionnel*. Genève, Suisse : Service Social International.
- Fursland, E. (2010). *Social Networking and Contact: How social workers can help adoptive families*. BAAF.
- Fursland, E. (2010). *Facing up to Facebook, A survival guide for adoptive families*. BAAF.
- Fursland, E. et Enfance et familles d'adoption (2017). *Ton histoire, tes origines et les réseaux sociaux*. Paris : Enfance et familles d'adoption (adaptation des deux ressources susmentionnées rédigées par E. Fursland).
- Haralambie, A. (2013). *Use of social media in post-adoption search and reunion*.
- Howard, J. (2010). *For the Records II: An Examination of the History and Impact of Adult Adoptee Access to Original Birth Certificates*. Evan B. Donaldson Adoption Institute.
- Howe, D. & Feast, J. (2000). *Adoption, Search & Reunion – The long term experience of Adopted Adults*. The Children's Society.
- SSI Australie (2017). *The Colour of Time: A Longitudinal Exploration of the Impact of Intercountry Adoption in Australia*. Sydney : Inscope Books.
- SSI (2011). *L'adoption internationale et ses risques : Guide à l'usage des candidats*. Genève, Suisse : Service Social International.
- Jeannin, C. (Éd.) (2017). *Vers une plus grande compétence : Apprendre des échecs de l'adoption internationale*. Genève, Suisse. Service Social International.
- Long, L. (2017). *What to consider when beginning to Search in InterCountry Adoption?*
- Oakwater, O. (2012). *Bubble wrapped children – How social networking is transforming the face of 21st century adoption*. Londres : MX Publishing.
- Ryan, T. et Walker, R. (2016). *Life Story Work*. Coram BAAF – Adoption & Fostering Academy.
- Smith, C. et Logan J. (2004). *After adoption – Direct contact and relationships*. Londres : Routledge.

Soutien par des pairs

Le SSI a eu des contacts avec les associations ci-dessous. Nous sommes conscients qu'il en existe plusieurs autres pouvant être jointes par l'entremise des associations suivantes :

Australie

InterCountry Adoptee Voices | www.intercountryadopteevoices.com

Corée du Sud

Truth and Reconciliation for the Adoption Community of Korea (TRACK)
www.justicespeaking.wordpress.com

Espagne

AFIN
La voz de los adoptados | www.lavozdelosadoptados.es

France

La Voix des Adoptés | www.lavoixdesadoptes.com
Racines Coréennes | www.racinescoreennes.org

Pays-Bas

United Adoptees International | www.unitedadopteesinternational.nl

Suisse

Espace A | www.espace-a.org

Notes personnelles



Remerciements

Nous tenons à remercier chaleureusement ceux qui ont fourni une précieuse contribution sur les versions initiales, notamment *Adoptionscentrum*, l'Autorité Centrale d'Adoption australienne, Espace A, Sabine Benisch, Nigel Cantwell, Wendy Hawke, Anand Kaper, Laura Martinez-Mora, Lynelle Long et l'Autorité Centrale d'Adoption suédoise.

Nous remercions également chaleureusement les Services à l'Adoption Internationale du Département des Ressources Humaines et Développement des Compétences du Canada, en particulier Michèle Salmon et Erin ODonoughue-Given, qui ont généreusement traduit ce guide en français.

Publié par : Service Social International (2018).

Auteurs : Jane Adams, Mia Dambach, Juliette Duchesne, Lizzie Gray, Melissa Hanning, Cécile Jeannin, Marie Jenny, Damon Martin, Su Park and Jeannette Wöllenstein.

ISBN : 978-2-9701140-7-9

Conception : www.transformbrands.co.uk

©2018. Tous droits réservés. Toute reproduction, copie ou diffusion de la présente publication est interdite sans le consentement de l'éditeur.

« Je ne me suis jamais sentie autant attachée à des gens que je n'avais jamais rencontrés. »

Carmen, adoptée originaire du Chili

Message reçu par un jeune adopté...

« chère fesse jss si eureuse de tavoire trouver issi, j'ai chercher pdt lgts stp écri-mwa pq on ta menti a mon sujè, j'ai tjs émé jnè jms cessé dpenser a twa, se serè merveilleu de te rencontrer. »

Oakwater H. (2012). *Bubble wrapped children*.

Service Social International/
Centre International de Référence pour
les droits de l'enfant privé de famille

32 Quai du Seujet
1201 Genève
Suisse

T +41 22 906 77 00
F +41 22 906 77 01
E irc-cir@iss-ssi.org
www.iss-ssi.org